

Favoriser le confort au travail

et si c'était moi ?
ou toi ?

j'ai mal au dos

je ne peux plus porter de charge

j'entends de moins en moins bien

mon traitement me fatigue

j'ai du diabète

je peine à travailler sur écran

j'ai un souci dont je n'ose pas parler



Vous rencontrez des difficultés dans votre quotidien professionnel ?



l'université d'Orléans
peut vous aider !

www.univ-orleans.fr/handicap

Cela peut être toi... ou moi !

Parler de vos difficultés peut vous permettre de :

- préserver votre santé,
- conserver votre emploi en toute sérénité,
- apporter du confort dans vos tâches quotidiennes,
- dans certains cas, partir plus tôt à la retraite.

Vous serez reçu pour échanger sur les difficultés rencontrées. Vous serez conseillé et, si vous le souhaitez, accompagné dans vos démarches.

Pourquoi parler de mes difficultés ?

Comment cela va se passer ?

Et si je ne fais rien ?

Je me fais (re)connaître

A qui dois-je m'adresser ?

Vous pouvez prendre contact avec le médecin du travail, l'infirmier de prévention, la correspondante handicap ou l'assistant social.

Cette démarche est personnelle et totalement confidentielle.

J'ai peur que cela se sache !

Vous risquez d'aggraver votre problème de santé. Vos comportements, attitudes et réactions peuvent être mal interprétés par vos collègues. Vous pourriez rencontrer des obstacles dans vos missions.

Service de santé

Médecin et infirmière du travail
02 38 41 76 76
medecin@univ-orleans.fr

Correspondant handicap pour les personnels
02 38 49 45 00
correspondant-handicap@univ-orleans.fr

Assistant social pour les personnels
02 38 41 76 74
drh.assistante.sociale@univ-orleans.fr

